



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**OBJET : Demande de dérogation mineure**

---

**AVIS PUBLIC**  
**Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 6 mars 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot numéro 6 317 514 du cadastre du Québec (34, rue du Pré)**

Demande de Charles-Antoine Houle, portant le numéro 2023-02-0001 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser l'emplacement de la thermopompe située à 1,68 mètre de la ligne de lot plutôt qu'à 3 mètres, le tout tel que prescrit à l'article 5.4.8 e) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 2 FÉVRIER 2023.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 2 février 2023 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 février 2023.*

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**